

RAPPORT N° 97/8-26
au Conseil Municipal

OBJET :

**ACCOMPAGNEMENT URBAIN DU BOULEVARD SUD
MISSION D'ETUDE AU CABINET DEVILLERS**

Par délibération du Conseil Municipal du 24 Juillet 1996, M. Christian DEVILLERS a été retenu, suite à une consultation sur étude de définition comme concepteur du projet urbain que constitue le Boulevard Sud. Pour mener à bien cette opération complexe, mêlant infrastructures et aménagement, un protocole général de Partenariat Opérationnel a été passé avec l'Etat et la Région Réunion, définissant le rôle de chacun des intervenants et la coordination à établir.

Il revient à la Commune de poursuivre, au delà de l'étude de définition, l'aménagement des franges urbaines du Boulevard.

Pour ce faire, il est proposé de confier au lauréat de la consultation précitée une mission sur 12 mois consistant à établir un plan de référence composé.

1) d'un document de synthèse permettant d'apprécier systématiquement la cohérence générale entre l'infrastructure et les quartiers traversés, avec une mise à jour de l'étude de définition à partir des éléments fournis par la ville depuis 1 an.

2) de documents de préconisations permettant sur tous les terrains d'orienter les éventuels projets, avec proposition de modification du P.O.S.. En priorité seront traités les terrains pour lesquels une demande existe actuellement, ainsi que la localisation des stations services.

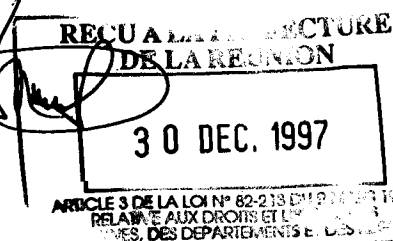
3) sur des terrains particuliers identifiés dans les phases précédentes, des fiches préopérationnelles permettant de planifier la mise en oeuvre d'opérations, avec, si nécessaire, création de ZAC.

Les documents seront actualisables au fur et à mesure des décisions à des nouvelles contraintes.

Cette mission est évaluée à 1.050.000 F toutes taxes comprises.

Je vous demande d'approuver le projet de convention entre la Commune et M. Christian DEVILLERS.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 97/8-26
DU CONSEIL MUNICIPAL
en séance du VENDREDI 19 Décembre 1997**

OBJET :

**ACCOMPAGNEMENT URBAIN DU BOULEVARD SUD
MISSION D'ETUDE AU CABINET DEVILLERS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU le Code des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N°97/8-26 du Maire ;

VU le rapport de Monsieur Alain ARMAND, premier Adjoint au Maire,
Présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 :

Approuve le projet de convention entre la Commune et M. Christian DEVILLERS.

ARTICLE 2 :

Autorise le Maire à signer les documents y afférents.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis,
le **26 DEC. 1997**

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

